

Annexe 1

Détail des Avantages du Club

Il est rappelé que les Magasins et Sites Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages du Club pour les mêmes produits et au même moment. Lors de la diffusion des offres, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

▪ **Les « Avantages Club Carrefour » :**

L'adhésion aux Avantages Club Carrefour est gratuite et réservée aux détenteurs de la Carte Club / ou de la Carte PASS. L'adhésion peut se faire :

- depuis l'application mobile Carrefour via la rubrique « Mon compte - Avantages Club », application à télécharger gratuitement depuis l'App Store, ou Google Play, ou directement depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante <http://www.carrefour.fr/services/applis-mobile>,
- sur le site www.carrefour.fr via la rubrique « Mes avantages Club »,
- à l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market, Market.

L'Adhérent peut bénéficier des Avantages Club Carrefour sous 48H sur carrefour.fr (Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express), dans les magasins Carrefour, Carrefour Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, et Carrefour Montagne. Enfin, l'Adhérent peut également bénéficier des avantages du Club Carrefour depuis Uber Eats en rattachant sa Carte Club Carrefour ou sa Carte PASS. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés.

Pour tout achat des produits listés au paragraphe suivant, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur la Cagnotte Club de 10% en présentant sa Carte Club **OU** de 15% en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée au Club Carrefour. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Les produits concernés par les Avantages du Club Carrefour sont les suivants :

- Avantage Bio : tous les jours, sur tous les produits de la marque Carrefour Bio et Carrefour Soft Bio.

Sont exclus de l'Avantage Bio les produits bénéficiant d'une remise immédiate ou d'une remise créditée sur le Compte Club.

- Avantage Fruits et Légumes : tous les jours, sur tous les produits du rayon Fruits et Légumes.

Sont exclus de l'Avantage Fruits et Légumes :

- les produits réfrigérés, surgelés, conserves, fruits et légumes secs, les olives
- produits bénéficiant d'une remise immédiate ou d'une remise créditée sur le Compte Club, - et produits stickés à "0,99€" qui sont également exclus de l'Avantage.

Attention : pour les Drives des Magasins Participants précités, les 5% supplémentaires relatifs à l'Avantage Fruits & Légumes ou à l'Avantage BIO, dont bénéficient les porteurs de la Carte PASS, ne sont valables que lorsque l'Adhérent effectue en ligne le paiement de sa commande. Pour bénéficier de ces Avantages pour une commande en Drive dans un Magasin Participant, l'Adhérent devra régler avec sa Carte PASS en sélectionnant le moyen de paiement (effectuer le paiement de sa commande en ligne et non pas sur place en Magasin Participant).

Une demande de recrédit d'Avantages peut toutefois être effectuée lorsque le paiement a été fait pour

auprès du Drive d'un Magasin Hypermarché Participant. Dans ce cas, cette demande doit être faite directement auprès de l'accueil de cet Hypermarché.

- Avantage Compléments alimentaires Parapharmacie:

Pour tout achat de compléments alimentaires dans l'espace Parapharmacie des Hypermarchés Carrefour concernés, l'adhérent bénéficie d'une remise créditée, sur sa Cagnotte Club, de 10% en présentant sa Carte Club OU de 15% en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée à son Compte Club. Les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables entre elles. Avantages non cumulables avec les promotions en cours, les produits présents dans les catalogues en cours et les produits vendus en lot. Voir exclusions dans les Conditions Générales de la Carte Club, et produits éligibles sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr). Les compléments alimentaires doivent être utilisés dans le cadre d'un mode de vie sain et ne pas être utilisés comme substituts d'un régime alimentaire varié et équilibré. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants.

ATTENTION :

- Les Avantages du Club ne se cumulent pas avec les promotions en cours.

- Les Avantages Bio et Fruits et Légumes ne se cumulent pas entre eux (Ex : si un produit bénéficie à la fois de l'avantage Bio et de l'avantage Fruits & Légumes, une seule réduction sera automatiquement créditée sur la Cagnotte Club).

- Concernant nos magasins de proximité - Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express - le client qui a activé l'avantage Fruits & Légumes, mais qui n'a pas activé l'avantage Bio, ne pourra pas bénéficier des 10% sur les produits de marque Carrefour Bio. Il devra, pour ce faire, s'inscrire à l'avantage Bio pour bénéficier des avantages en lien avec cette marque. ● La Société Carrefour France se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les listes des produits concernés par les Avantages du Club Carrefour. Aussi, l'Adhérent est invité à les consulter régulièrement afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.

● **Programme "Clubs de Sport" : - Participation de l'Adhérent :** Du 23/08/2023 au 30/06/2026, l'Adhérent a également la possibilité de soutenir un club de sport amateur sur l'application Carrefour ou sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr). Grâce à ses achats de produits fruits et légumes inclus dans l'Avantage du Club à cet effet, l'Adhérent cumule des points (1€ de produit acheté = 1 point dans le compteur) qui seront automatiquement attribués au club sélectionné

par l'Adhérent. Les points permettront aux clubs de bénéficier de dotations sportives disponibles dans un catalogue de 50 équipements afin d'améliorer la pratique sportive au sein de ces clubs. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la FAQ dédiée au Programme Clubs de Sport depuis le site [carrefour](https://www.carrefour.fr) disponible à l'adresse suivante :

https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-desport?cms_preview_id=132105&cms_preview_date=1692309645.

L'ensemble des 370 000 clubs de sport, dont l'entité juridique est une association, sont référencés sur la plateforme de ce Programme "Clubs de Sport".

- **Éligibilité d'un club au Programme Club de Sport :** Seuls les clubs ayant pour but la pratique du sport, et ayant le statut d'association sportive, au sens des articles L121-1 et suivants du Code du sport, sont admissibles au Programme. Ne peuvent y participer, en vertu des présentes Conditions Générales : les clubs de supporters, les clubs de pêche, de chasse, les clubs de jeu de cartes, et les clubs ayant un lien avec une entreprise privée ou publique.

- **Les « Réductions Fidélité Classique » :** L'Adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits ou des lots de produits (identiques ou différents) signalés en magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont créditées sur la Cagnotte Club de l'Adhérent.

Les « Réductions Fidélité Classique » sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Drive, Carrefour Market Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express, sauf :

- les offres supérieures ou égales à -80% : sont limitées à **six (6)** produits par offre et par foyer. Cependant, cette limite peut être ajustée à la baisse et l'information sera alors portée à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels, mais aussi sur carrefour.fr et sur l'application mobile Carrefour.

- **Les opérations Remises Fidélité” en stations-services Carrefour :**

Pour tout achat de carburant à la pompe (hors GPL, ADBLUE et fioul domestique) aux dates précisées pour chaque opération, l'Adhérent bénéficie, dans les stations-services Carrefour participantes à l'opération, **hors paiement en guérite (cash)**, d'une remise de 5% créditée sur sa Cagnotte Club, en présentant sa Carte Club Carrefour ou en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée à son Compte du Club Carrefour. Les Avantages ainsi cumulés seront crédités sous un délai maximum de 5 jours ouvrés sur son Compte du Club Carrefour. Ces opérations sont réservées aux porteurs de la Carte Club Carrefour et/ ou de la Carte PASS.

Lors de la diffusion de ces offres valables dans les stations-services participantes, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites, propres à chaque offre. Les stations-services Carrefour participantes à chaque offre seront listées pour chaque opération sur [Carrefour.fr](https://www.carrefour.fr).

- **Les opérations “Remises Fidélité” sur les bornes de recharges électriques**

Pour toute recharge de son véhicule, effectuée via les bornes de recharge électrique Carrefour Énergies sur les parkings des hypermarchés et supermarchés Carrefour participants, et sous réserve de renseigner sa Carte Club Carrefour, ou de régler au comptant ou à crédit avec sa carte PASS (1) rattachée à son Compte Club, sur recharge.carrefour.fr, l'adhérent bénéficie d'avantages cagnottés sur son Compte Fidélité, calculés sur le montant total du paiement afférent. Avantage pour les porteurs de la Carte Club Carrefour : 10 % de remise cagnottée sur le montant d'achat de recharge pour toutes les puissances de charge OU pour les porteurs de la carte PASS : 100 % de remise cagnottée sur l'achat d'1 heure de recharge, uniquement sur les bornes de puissance 22 kW, et 15 % de remise cagnottée sur le montant d'achat de recharge pour toutes les puissances de charge. Le montant ainsi cumulé sera crédité sous 5 jours ouvrés maximum sur le Compte Club. Liste des magasins équipés de bornes de recharges électriques, participants sur [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr) (1) La carte de crédit PASS implique la souscription d'un crédit renouvelable. Paiement au comptant et/ou à crédit (au TAEG révisable en vigueur au moment de son utilisation) lors de l'achat. Délai légal de rétractation de 14 jours. Carte réservée aux particuliers majeurs sous réserve d'étude et d'acceptation par Carrefour Banque, S.A au capital de 151 332 529,92 euros, dont le siège social est situé ZAE Saint Guénault, 1 Rue Jean Mermoz 91000 ÉVRY-COURCOURONNES - RCS N°313 811 515 - N°ORIAS : 07 027 516 (www.orias.fr). Voir conditions tarifaires et taux en vigueur susceptibles de variations sur [carrefour-banque.fr](https://www.carrefour-banque.fr).

- **Les « Exclusivités du Club Carrefour » : Chaque semaine**, l'Adhérent pourra bénéficier d'une remise créditée sur la Cagnotte Club de 34% sur l'ensemble des produits d'une sélection de 2 à 4 marques signalées en magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces marques se renouvellent chaque semaine et l'Adhérent bénéficiera donc de cette offre sur l'ensemble des produits des marques concernées, si l'offre est proposée.

Les « exclusivités du Club Carrefour » sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits. Valables dans l'ensemble des magasins à enseigne Carrefour.

- **Les « Coupons Fidélité »** : L'Adhérent pourra se voir attribuer un Coupon Fidélité dans son espace personnel sur son application mobile Carrefour, sur carrefour.fr, à son domicile ou lors d'un passage en caisse et sur présentation de sa Carte Club ou de sa Carte PASS. Les coupons digitaux proposés dans son espace personnel, sur son application mobile Carrefour et sur carrefour.fr pourront être chargés directement dans sa Carte Club Carrefour de manière dématérialisée. Sur présentation de sa Carte Club ou de paiement avec sa Carte PASS, l'Adhérent bénéficiera de la réduction correspondante. En fonction de l'offre proposée, et sous réserve que le Coupon Fidélité soit présenté pendant la durée de validité indiquée sur ce dernier, la réduction figurant sur ce coupon sera soit déduite immédiatement de son ticket de caisse, soit créditée sur sa Cagnotte Club. Le Coupon Fidélité précise également le ou les magasins dans lequel il peut être utilisé. Il ne sera accepté qu'un seul Coupon Fidélité par offre. La reproduction des Coupons Fidélité est interdite : aucune photocopie ne sera acceptée. Les coupons chargés dans la Carte Club seront inactivés après leur utilisation.

Le(s) Coupon(s) Fidélité est (sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut (vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- **L'Avantage « Journée PASS »** : en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée au Club Carrefour, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur sa Cagnotte Club, de 15%. Valable un jour par semaine dans les Magasins Participants. L'offre est valable sur tous les produits portant la marque "Carrefour".

● **OFFRE « Journée Pass » :**

Une réduction de 3 euros est accordée lors de la Journée PASS du magasin pour chaque tranche d'achat de 60 euros de produits EPCS (Electroniques, photos, cinémas et sons), à l'exclusion des produits portant le logo Carrefour. L'offre est valable uniquement dans les hypermarchés participant à la Journée PASS.

La « Journée PASS » est valable :

- dans les **Magasins Participants** (magasins à enseigne Carrefour Hypermarchés, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, et Carrefour Montagne), un jour par semaine, **le mardi, sauf pour certains magasins Hypermarchés : dans ce cas, le jour de la journée PASS de ces magasins est précisé dans la liste figurant à l'annexe 2.**

Les magasins non participants à la Journée PASS sont listés dans cette même annexe 2.

- pour les **Drives** des Magasins Participants précités, **Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express**, un jour par semaine, **tous les mardis.**

Attention : pour les Drives des Magasins Participants précités, la Journée PASS n'est valable que lorsque l'Adhérent effectue en ligne le paiement de sa commande. Pour bénéficier de la Journée PASS pour une commande en Drive dans un Magasin Participant, l'Adhérent devra donc effectuer le paiement de sa commande en ligne et non pas sur place en Magasin Participant.

Une demande de recrédit d'Avantages peut toutefois être effectuée lorsque le paiement a été fait auprès du Drive d'un Magasin Hypermarché Participant. Dans ce cas, cette demande doit être faite directement auprès de l'accueil de cet Hypermarché.

Sont exclus de la « Journée PASS » :

- les marques : Reflets de France, Simpl, Nectar of beauty, Kera, Nectar of bio, Réserve de Padulone, l'Héritage de Carillan, La cave d'Augustin Florent, J.Kieffer, Mandine ; - les produits à la pesée ; l'épicerie vrac ; les produits des stands traditionnels "à la coupe" (boucherie, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, charcuterie, fromagerie,...) ; les produits emballés en magasin ; les sushis frais, les alcools, les vins, effervescents, bières et spiritueux ; les fleurs et plantes, le gaz.

L'Avantage "Journée PASS" :

- ne se cumule pas avec les autres Avantages du Club, les promotions en cours,
- et ne s'applique pas aux produits bénéficiant d'une remise immédiate ou d'une remise créditée sur la cagnotte.

- Les Réductions du Club avec la filiale du Groupe Carrefour « Carrefour Voyages » :

L'adhésion au Club, conformément aux conditions stipulées à la rubrique 2 "Adhésion" du Programme, est une condition préalable requise.

En réservant un voyage en agence (hors agences franchisées, voir liste en Annexe 3) ou sur le site de Carrefour Voyages (<https://voyages.carrefour.fr/accueil/fidelite-carrefour>), l'Adhérent peut obtenir les remises du Club :

- En présentant sa Carte Club Carrefour, 0,50 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité sur sa Cagnotte Club.
- En payant avec sa Carte Club PASS, de 0,75 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité sur sa Cagnotte Club.

Exclusions de la remise du Club chez « Carrefour Voyage » : cette offre ne s'applique pas aux catégories suivantes : Vol, Hôtel, Vol + Hôtel, Location de particulier, Activités, ainsi qu'à une sélection de courts séjours bien-être en France et les vols secs.

Le montant sera crédité sur sa Cagnotte Club sous 48h maximum après le départ effectif. En cas d'annulation du séjour, les euros cumulés seront également annulés.

Utilisation de la Cagnotte Club chez Carrefour Voyages Acquis:

Le client peut utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Club pour financer son séjour, le montant sera déduit de sa Carte Club au moment du paiement. L'adhérent devra présenter à l'agent de voyage sa Carte Club, lui indiquer le montant qu'il souhaite utiliser (dans la limite du montant disponible sur sa Cagnotte Club) et valider ce montant grâce à son Code Cagnotte. Le débit sur la Cagnotte Club de l'adhérent est immédiat.

En cas d'annulation du séjour, le client sera remboursé du montant de la Cagnotte Club qu'il aura utilisée via une carte-cadeau valable pendant 1 an dans plus de 2900 points de vente Carrefour, dans les billetteries Carrefour Spectacles et les agences Carrefour Voyages.

Voir liste des magasins participants via le lien suivant :

<https://www.cartecadeau.pro.carrefour.fr/data/filemanager/cms/ou-depenser-ma-carte-liste-magasins-acceptant-la-e-carte-et-la-carte-carrefour.pdf>

En cas de question ou de réclamation relative au sujet évoqué, le client est invité à contacter le Service Client Carrefour Voyages, soit par téléphone au numéro vert 0 805 412 121 (appel gratuit), soit en se rendant dans une agence Carrefour Voyages (à l'exception des agences franchisées).

▪ **Les Réductions du Club « Carrefour Assurance » :**

En souscrivant un contrat d'assurance Scolaire Carrefour ou un contrat Assurance Santé Chien Chat Carrefour, sur le site www.assurance.carrefour.fr ou par téléphone au 09 69 39 30 29 (appel non surtaxé) pendant les périodes de promotion définies par Carrefour Assurance à l'occasion d'opérations commerciales, le souscripteur du contrat pourra bénéficier d'une remise, créditée sur sa Cagnotte Club, sur la cotisation annuelle du contrat souscrit (calculée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de souscription):

- de 5% pour les porteurs de la Carte Club Carrefour ou jusqu'à 7,5% pour tout détenteur de la Carte PASS, en fonction des périodes de promotion déterminées par Carrefour Assurance.

Le montant de la Réduction du Club, versé une seule fois à la souscription du contrat, sera crédité sur la Cagnotte Club du souscripteur dans les 30 jours qui suivent la date de prise d'effet du contrat. Les modalités de ces offres sont portées à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels, et sur les sites carrefour assurance et carrefour.fr.

Utilisation de la Cagnotte Club chez Carrefour Assurance :

Le client ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Club à l'occasion de la souscription de contrats d'assurance.

Les contrats d'assurance sont assurés, sous réserve d'acceptation de vos garanties, par CARMA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A au capital de 23 270 000€- RCS Évreux 330 598 616 - ZAE Saint Guénault, 1 rue Jean Mermoz - 91000 ÉVRY-COURCOURONNES.

Voir les détails

- **Le Club sur Uber Eats :** Le Programme Mon Club Carrefour est également valable sur Uber Eats. En achetant des produits éligibles aux avantages du Club Carrefour dans l'un de nos magasins Carrefour City, Carrefour Express et Carrefour Contact présents sur Uber Eats, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur sa Cagnotte Club de 10% en ayant rattaché sa Carte Club sur Uber Eats **OU** de 15% en ayant rattaché sa Carte PASS. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Utilisation de la Cagnotte Club sur Uber Eats :

L'Adhérent ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Club lors de son paiement sur Uber Eats. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés et utilisables dans l'ensemble de nos magasins éligibles au Programme Mon Club Carrefour, sauf magasins exclus présents en annexe 4 de ces présentes conditions.